



Rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2024

Préambule

La Commission de gestion a pour mission principale de vérifier que l'Exécutif agit dans le respect des règlements en vigueur et en toute légalité, du point de vue financier comme dans sa gestion, et enfin d'en rapporter le résultat au Conseil.

Il n'appartient pas à la Commission de gestion de porter un jugement ou une critique sur les décisions prises durant l'exercice écoulé.

Rapport

La Commission de gestion composée de Messieurs Stéphane Schneider, Georges Barré, Charly Clerc et Jean-Bernard Tesauri s'est réunie à plusieurs reprises depuis mai dernier, à une fréquence et dans une composition diverses.

Elle a consulté la comptabilité et vérifié le respect des décisions prises par le Conseil.

Elle s'est entretenue avec la Municipalité et a obtenu des réponses aux questions soumises à celle-ci.

Comptabilité

Le contrôle de la fiduciaire OFICO FIDUCIAIRE SA (ci-après : fiduciaire) a porté en particulier sur la comptabilité et les comptes annuels, à savoir les rubriques du bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan ainsi que le rappel des ententes intercommunales.

Nous relevons ici la qualité du rapport de la fiduciaire adressé à la Municipalité, document que nous avons consulté. Cet écrit comporte diverses analyses de rubriques du bilan, notamment des comptes transitoires, de l'état de titres, des emprunts, des fonds de réserve, etc., ainsi que la liste exhaustive des vérifications comptables effectuées.

Le contrôle de la Commission de gestion a porté spécifiquement et par sondage sur :

- Les diverses factures de fonctionnement des postes suivants :
 - Administration générale
 - Finances
 - Domaines et bâtiments
 - Travaux
 - Instruction publique et cultes
 - Police
 - Sécurité sociale
 - Services industriels

Sur la base du rapport de vérification des comptes de la fiduciaire, la Commission de gestion a constaté que :

- Le bilan ainsi que les comptes de fonctionnement concordent avec la comptabilité ;
- La comptabilité est tenue avec précision ;
- Les libellés sont conformes aux pièces comptabilisées ;
- Aucun élément ne nous laisse à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la Loi sur les communes et au Règlement cantonal sur la comptabilité des communes.

En résumé :

- L'exercice 2024 se conclut par :
 - Un excédent de revenu de CHF 255'096.93
 - Un patrimoine communal de CHF 2'180'714.68
 - Une marge d'autofinancement positive de CHF 484'303.37.
- La Commission de gestion félicite et remercie la boursière pour le travail de qualité réalisé durant l'année.

Investigations

Sur la base des documents comptables présentés, du rapport de gestion et des écrits de la fiduciaire, la Commission de gestion a questionné la Municipalité sur différents points et obtenu des réponses documentées pour chacun d'eux. Nous résumons les éléments principaux suivants ainsi :

- Le travailleur social de proximité a été confirmé et il a produit un rapport complet sur son activité pour l'année 2024. Notre Commune n'est pas en reste sur le nombre des passages du TSP et de ses contacts comparativement aux autres

communes. Ces chiffres ne traduisent pas un besoin mais une équité dans les actions préventives réalisées ;

- Tous les collaborateurs employés par la Commune disposent désormais d'un cahier des charges ;
- Les frais relatifs à l'accueil de jour de l'enfance réseau de Cossonay (AJERCO) pour lesquels nous avons relevé une forte augmentation dans le cadre de notre rapport pour l'année 2023 sont restés élevés, mais stables. La Commission de gestion de cette association intercommunale fait, selon ce qui nous a été rapporté, son travail auprès du Comité directeur de l'AJERCO.

Plan d'Affectation Communal (PACom)

La Commission de gestion a obtenu le dernier projet de PACom transmis aux autorités cantonales et refusé en l'état par celles-ci. Nous avons également reçu la réponse du 26 novembre 2024 de la Direction générale du territoire et du logement.

La Municipalité nous a expliqué agir en défendant les intérêts de ses citoyens, ce qui découle parfois, selon notre Exécutif, de ne pas accepter les exigences cantonales.

Sur la base des deux documents mentionnés en début de chapitre, ainsi que des explications données par la Municipalité, nous avons constaté que :

- La Municipalité procède dans le respect des lois et des missions qui lui sont attribuées ;
- Le maintien des positions de part et d'autre entre Canton et Commune, découlant sur la transmission de courriers et de projets de PACom, dure depuis fin 2016 et présente, au 31 décembre 2024, un coût de CHF 167'000.-. La Commission de gestion suggère éventuellement de changer de stratégie de communication ou de résolution de ce problème, afin que le coût ne devienne plus conséquent.

Litiges

Finalement, nous avons également interpellé la Municipalité au sujet de différents litiges qui l'opposent à des habitants de la Commune. Reflet d'une société de plus en plus judiciaire, nous ne pouvons que constater que notre commune n'est plus épargnée par ce phénomène.

Il n'appartient pas à la Commission de gestion de juger les motifs et la teneur des litiges, ceux-ci étant en cours. Nous ne pouvons que valider le fait que la Municipalité remplit son rôle en faisant respecter les lois en vigueur auxquelles nous sommes tous soumis.

Face à des avocats, nous avons également relevé la décision pertinente de la Municipalité d'agir également directement avec un avocat plutôt que par le biais d'une protection juridique, dont les couvertures de prestations et financière peuvent se révéler trop limitées.

Ces litiges représentent une charge financière supplémentaire pour la Commune, montant qui reste encore limité, mais qui est désormais incontournable. Pour information, à ce jour, un total d'un peu moins de CHF 40'000.- a été utilisé à ces fins pour les différents dossiers en cours.

Suggestions

- La Commission de gestion a exprimé le souhait de publier sur le site internet, en annexe du présent rapport, le document restreint établi par la fiduciaire, destiné au Conseil général, à l'instar de certaines autres communes du canton.

La Municipalité a refusé la publication en ligne, annonçant toutefois que ce document en format papier était disponible au greffe ou ce soir à l'assemblée. Cette manière de procéder respectant les lois en vigueur, nous avons pris acte.

- Tout en relevant la bonne qualité des tout-ménages régulièrement distribués par la Municipalité, nous avons suggéré :
 - de publier ces documents et les précédents sur le site internet de la Commune
 - d'insérer des QR-codes afin d'accéder plus facilement à la bonne page du site de la Commune ou à d'autres sites internet
 - d'indiquer les dates des prochaines assemblées du Conseil
 - d'indiquer les contacts utiles de la Municipalité et du Conseil

Nous avons obtenu un bon accueil de ces idées, certaines étant déjà en vigueur.

- Sans se montrer alarmiste, la notion de point de rencontre d'urgence (PRU) devrait figurer au pilier public et sur le site de la commune, en plus d'être mentionné dans le tout-ménages.

La Municipalité s'est montrée ouverte à cette suggestion.

- Plusieurs communiqués préventifs ont été transmis au greffe par les services de communication de la police cantonale. Nous avons suggéré que ces écrits, destinés principalement aux personnes âgées, souvent victimes d'escroquerie à la fausse qualité, soient envoyés en format papier à nos aînés et soient également visibles sur le site internet de la Commune.

La faisabilité du courrier est en réflexion et des messages de prévention figurent déjà régulièrement dans les tout-ménages.

En conclusion

Considérant le rapport de la fiduciaire, le préavis de la Municipalité, les différents contrôles et investigations réalisés et rapportés plus avant,

La Commission de gestion demande au Conseil :

- d'approuver le rapport de gestion ;
- d'accepter les comptes tels que présentés et mis en consultation dans le délai légal ;
- de donner décharge à la Municipalité pour l'exercice 2024.

Fait à Pompaples le 11 juin 2025

Les soussignés :

Georges BARRÉ

Charly CLERC

Stéphane SCHNEIDER